

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

DECISION MUNICIPALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

REHABILITATION DE LA CUISINE CENTRALE « LA CADETTE »
LOT N°8 – PRODUCTION DE FROID
ACTE MODIFICATIF 1 : DE GRAEVE

1.1 - Marchés Publics

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des Articles **L.2122-22-4°** et **L.2122-23** du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **29 juin 2022** portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu le Budget Primitif **2024** de la Commune voté le **11 avril 2024**,

Vu l'inscription à l'Article **2313** du Budget,

Vu la décision municipale **n°2024/077** en date du **13 juin 2024** relative au marché de réhabilitation de la cuisine centrale « La Cadette » **lot 8** : Production de froid avec la société **DE GRAEVE**,

Considérant les modifications apportées aux prestations initiales,

DECIDE :

Article 1^{er} : De signer l'acte modificatif **n°1** au marché de réhabilitation de la cuisine centrale « La Cadette » – lot 8 : Production de froid – afin de prendre en considération :

- L'ajout d'un report d'alarme sur un téléphone d'astreinte pour être prévenu à distance en cas de défaillance des groupes froids, des chambres froides ou des cellules de refroidissement

Article 2 : L'acte modificatif entraîne une plus-value de **+ 1,20 %** du contrat initial, ce qui porte son montant de **104 903,00 € HT** à **106 163,00 € HT**. Le montant de l'acte modificatif étant de **1 260,00 € HT**.

Article 3 : La dépense sera imputée à l'Article **2313** du Budget.

Article 4 : La présente décision sera :

- Inscrite au registre des délibérations ;
- Mise en ligne sur le site internet de la Ville ;
- Transmise au Sous-Préfet de Dunkerque ;
- Transmise au Comptable des Finances Publiques.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GRAVELINES, le **23 DEC. 2024**
Pour extrait conforme,

Reçu en Sous-Préfecture le **23 DEC. 2024**

Mis en ligne sur le site de la Ville le
23 DEC. 2024

Le Maire,



Bertrand RINGOT